

Edité le : 17/09/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

MAIRIE D'AYNAC

LE BOURG
46120 AYNAC

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE26-141131		Analyse demandée par : ARS DD DU LOT	
Identification échantillon : LSE2609-27864-1		N° Prélèvement (1): 00098859	
N° Analyse (1):	00100062		
Nature (1):	Eau de distribution		
Point de Surveillance (	BOURG	Code PSV (1): 0000000782	
Localisation exacte (1	robinet sanitaire poste mairie		
Dept et commune (1):	46 AYNAC		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,7830503000	Y : 1,8524022000	
UGE (1):	0835 - SYND. MIXTE LIMARGUE SEGALA REGIE		
Type d'eau (1):	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite (1):	BB	Type Analyse (1): B.CP	Motif du prélèvement (1): CP
Nom de l'exploitant (1):	SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA MAIRIE LE BOURG 46500 PADIRAC		
Nom de l'installation (1):	P.AYNAC	Type (1): UDI	Code (1): 000569
Réception :	Réception au laboratoire le 16/09/2026 à 04h27		
Prélèvement :	Prélevé le 15/09/2026 à 10h49 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DELCROS Ludovic Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 16/09/2026 à 04h27

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								

.../...

LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 17/09/2026

Identification échantillon : LSE2609-27864-1

Destinataire : MAIRIE D'AYNAC

Réception : Réception au laboratoire le 16/09/2026 à 04h27

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Température de l'eau	23.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
pH sur le terrain	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	0.36	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		0.50 #
Chlore total sur le terrain	0.42	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses physicochimiques Métaux							
Nickel total au 1er jet	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20	#
Plomb total au 1er jet	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10	#
Cuivre total au 1er jet	0.031	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0 #

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

32BCP@

ANALYSE B CU NI PB (ARS 32/46-2026)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

